

Avenir de la langue française

Journal de l'association *Avenir de la langue française* (créée en 1993)

N° 15 - avril 2002

Éditorial

Par Jean GRIESMAR, secrétaire général

Pour une Europe de citoyens

COMME le savent nos adhérents et nos amis, ALF se tient à l'écart de tout engagement politique. Nous sommes donc particulièrement à l'aise pour parler de la nouvelle « Commission sur l'avenir de l'Union européenne » qui commence à peine ses travaux, la première séance ayant été ouverte le 28 février par son président M. GISCARD D'ESTAING. Pour le moment, il apparaît que l'ambition affichée est grande puisqu'il ne s'agit pas moins que de définir l'Europe que nous voulons en répondant notamment à deux questions : qu'est-ce que les Européens attendent de l'Europe ? Qui fait quoi en Europe ? Pour préparer les réponses à ces questions, M. GISCARD D'ESTAING a identifié six « groupes de thèmes » à explorer : le rôle de l'Europe ; la répartition des compétences ; la simplification des textes abscons ; le fonctionnement des institutions et leur légitimité démocratique ; la voix de l'Europe dans le monde ; et la « démarche vers une Constitution par les citoyens européens ».

Vaste programme, d'autant plus difficile à commenter qu'il est encore à l'état d'ébauche. Tout au plus pouvons-nous faire quelques remarques sur les sujets qui nous concernent.

Disons d'abord, en remarque liminaire, que la « simplification des textes abscons » devrait entraîner la mise à leur juste place de toutes les langues de l'Europe, rien n'étant plus « abscons » qu'une langue étrangère imposée à ceux qui ne la connaissent pas, en violation des règlements de l'Union en la matière.

De même, « la voix de l'Europe dans le monde » ne peut être un doublon de la voix de l'Amérique, non seulement sur le fond mais dans la forme : l'Europe est riche de toutes ses langues, notamment de celles qui ont une expansion mondiale et qui lui permettent donc d'être sa « voix » auprès des peuples frères qui partagent ces mêmes langues.

Enfin, pour répondre à la question « qui fait quoi ? », M. GISCARD D'ESTAING cite « la répartition des compétences ». Il est certain que des révisions profondes sont nécessaires de ce point de vue et dans tous les domaines. Mais, pour celui qui nous intéresse plus particulièrement, la situation actuelle est proprement désastreuse : les questions culturelles et linguistiques ont été les grandes oubliées du traité de Maastricht, de sorte que les instances communautaires les traitent comme des annexes des questions économiques. Et, comme ces instances ont sur ces questions des vues unilatérales et passablement doctrinaires, on aboutit à dénier aux États le droit d'exiger l'étiquetage des produits dans leur langue, pour ne citer qu'un exemple touchant directement les consommateurs.

Pour répondre aussi à la question « qui fait quoi ? », cette fois dans le domaine culturel et linguistique, il faut répondre clairement : « les États » et interdire tout empiètement de la bureaucratie bruxelloise en ces domaines. Celle-ci doit se borner à appliquer les règlements en vigueur, c'est à dire à traiter toutes les langues selon ces règlements et n'en favoriser aucune, par exemple dans ses rapports avec les nouveaux ou futurs adhérents à l'Union et dans les instances internationales.

La Commission n'en est encore qu'à tracer son plan de travail ; il n'est donc pas trop tard pour y inclure ces problèmes humains, essentiels dans la vie des Européens, sans quoi l'Europe des technocrates se construirait sans les citoyens. Il faut donc saisir cette occasion de redresser la barre avant d'aboutir à une crise à la fois larvée et dangereuse. Comme la sagesse populaire nous l'enseigne : « Mieux vaut prévenir que guérir. »

Sommaire

ÉDITORIAL	1	LA VIE DE LA LANGUE.....	7	Nos castors ne sont pas anglais	9
NOTRE COMBAT : SES ACTEURS	2	La revanche des ours en peluche	7	LE COURRIER DES LECTEURS.....	10
Sur le forum de Porto Alegre	2	Le Mot d'Or de l'APFA	7	Le « critère » de substitution	10
Lettre ouverte à MM. Chirac et Jospin	4	Halloween, tête de pont	7	Comment s'amuser utilement	10
De Kaboul à Buôn ma Thuôt	5	« Coming out » or not « Coming out ».....	8	« French language »	11
Du côté des commissions de terminologie	5	Le prix Jean Humblet	8	Et voilà le « TOP »	11
Communiqué de presse	5	D'une clarté aveuglante	8	LA VIE DE L'ASSOCIATION	12
Manifestation du 5 mars	6	Honni soit qui mal y pense	8	Vive la relève	12
« Lamb chops »	7	Fêtes à ne pas perdre	9		
		Pour comprendre les sectes.....	9		

Notre combat : ses acteurs

Sur le forum de Porto Alegre

Le FFI (Forum francophone international), représentant nos diverses associations, était en février dernier à Porto Alegre, au 2^e FSM (Forum social mondial). Son président rend compte ici des importants résultats obtenus, qui font que notre combat pour le français et la francophonie se trouve avalisé – et déringardisé – par ATTAC et tout le mouvement porto-alégrin hostile à la « globalisation » à l'américaine et à l'hégémonie des États-Unis.

ÉNORME « anti-Davos » (« anti-New York » cette année), avec plus de cinquante mille participants de 131 pays, des centaines de séminaires, conférences, ateliers, rencontres, entretiens et manifestations de toutes sortes, très médiatisées. Un programme impressionnant de 150 pages de la taille de nos quotidiens, moitié en portugais et moitié en anglais (seulement !). Forte présence dans les débats, et dans les résolutions, des langues portugaise, espagnole et française. Participation de centaines de personnalités françaises (au delà de celles — 6 ministres, 3 candidats à la présidence de la République, un conseiller à l'Élysée, le premier secrétaire du parti socialiste, José Bové, hauts fonctionnaires du ministère des Affaires étrangères dont M. Bruno Delaye, directeur général de la DGCID — qui ont été couramment citées...), et de plusieurs dizaines de Québécois dont la ministre des Relations internationales Louise Beaudoin et sa suite, avec Marie Malavoy, numéro deux du parti québécois.

Évidence du rôle déterminant joué par ATTAC-France, le *Monde diplomatique*, l'Association des amis du *Monde diplomatique*, dont les principaux dirigeants étaient là, aux côtés de Bernard Cassen.

Les autres « invités de la France » comprenaient notamment Anémone, l'académicien Bertrand Poirot-Delpech, Anne Marchand, des étrangers tels Hassan Kassi Kouyate, acteur, conteur, metteur en scène burkinabé, Cheikh Omar Cissoko, cinéaste malien, Jin Siyan, vice-présidente de l'Association pour la culture chinoise, Lorgio Vaca, plasticien bolivien, le professeur Kazuo Masuda (université Todai à Tokyo), Leïla Marouane, écrivaine algérienne, Anton Kouznetsov, directeur russe du Théâtre national de Saratov, Mustapha Barghouti, représentant des ONG palestiniennes, Rajah Sultan Changez, directeur du Conseil national des arts au Pakistan. Nos invités se sont, avec beaucoup d'autres, retrouvés dans nos séminaires et ateliers linguistiques et culturels.

Dans la partie « FFI-Brésil » tenue à l'université fédérale et uniquement consacrée aux questions **linguistiques**, nous avons pu constater que nos partenaires brésiliens, qui en étaient restés à la menace provenant des emprunts à l'anglo-américain, se sont, au cours d'une discussion passionnante, largement ouverts à l'exposé officiellement prévu et tenu du président du FFI-France, à nos interventions sur les menaces sur l'usage même des langues nationales qui disparaissent de secteurs vitaux, et à la présentation de la situation québécoise qu'a faite la ministre Louise Beaudoin. D'utiles contacts préexistants entre eux et nous en sortent considérablement renforcés et étendus, de manière prometteuse.

Dans les séminaires — très fréquentés en nombre et en

qualité — portant sur la diversité **linguistique**, mais aussi et beaucoup plus largement sur la **diversité culturelle**, que nous avons préparés auparavant avec ATTAC-France, et que celle-ci avait pu loger dans le grand centre culturel Mario Quintana, la seule difficulté a porté sur la reconnaissance **publique** par ATTAC du rôle précité du FFI-France et de l'Institut francophonie et mondialisation. Pour le reste, nous avons tous trois bénéficié de toute la logistique — fort précieuse et efficace — d'ATTAC et de l'appui constant, très amical et remarquable de qualité, de son directeur de la culture M. Marc Le Glatin, de l'attention bienveillante de M. Bernard Cassen, et de l'appui d'Émilie Botto et de leurs autres collaborateurs et invités.

Nous avons pu tous les trois rédiger avec MM. Le Glatin et Kouznetsov les textes finaux qui ont, après approbation par Bernard Cassen, été présentés à une assemblée-conférence de presse et transformés là en conclusions officielles de l'ensemble du FSM, pour la partie nouvelle concernant la diversité linguistique et culturelle du monde.

Voici donc, dans l'esprit « Un autre monde est possible », des extraits significatifs, et particulièrement importants pour nous, des résolutions adoptées par le FSM dans nos domaines.

I. DIVERSITÉ LINGUISTIQUE INTERNATIONALE

Les langues, bien commun de l'humanité, méritent à ce titre d'être protégées, en premier lieu par les États, contre tout ce qui vise à les détruire. Cela vaut pour toutes les langues, quel que soit le nombre de leurs locuteurs. De même qu'elle menace la biodiversité, la mondialisation libérale, vecteur d'une langue unique, met en péril la diversité linguistique.

Sont donc légitimes, en particulier, les dispositions constitutionnelles et législatives qui assurent la protection et la promotion des langues officielles d'un État déterminé.

Les États qui n'ont pas encore pris de telles dispositions sont invités à le faire, selon les principes suivants : interdiction d'interdire, en droit comme en fait, l'emploi de ces langues dans un secteur quelconque de l'activité nationale ; garantie, pour chaque citoyen, du droit de s'exprimer, de travailler, de créer, d'inventer et de recevoir les services publics dans la langue officielle qu'il choisit.

La langue est, en effet, non seulement un véhicule de communication, mais le moyen d'exprimer sa créativité, y compris sur le plan scientifique et technique, et aussi le garant de l'exercice des droits personnels et collectifs. Si nul n'est censé ignorer la loi, nul ne doit être tenu d'en prendre connaissance dans une langue étrangère. Les documents officiels, normes,

contrats, appels d'offres, etc. doivent être rédigés dans la ou les langues officielles de chaque pays, la ou lesdites versions étant seules à faire foi.

En particulier, les brevets d'invention, créateurs de droits de monopole opposables à tous, doivent être intégralement disponibles dans la ou les langues officielles. L'imposition forcée d'un texte en langue étrangère risquerait d'introduire, avec des termes impossibles à intégrer, des notions faisant référence à un système juridique — notamment jurisprudentiel — entraînant de coûteux recours devant les tribunaux. Dans une telle situation, l'égalité des citoyens devant la loi ne serait plus garantie.

La traduction dans la ou les langues officielles, garantissant à tous le droit à l'information, représente en réalité une économie considérable par rapport à la prolifération et à l'opacité d'un secteur contentieux ne servant que les intérêts des grandes multinationales et, d'une manière générale, des plus puissants.

La garantie ainsi assurée des droits linguistiques des citoyens s'intègre tout naturellement dans la notion de service public au sens le plus concret.

Sur le plan international, le multilinguisme conditionne le maintien de la diversité des cultures et la possibilité du nécessaire dialogue qu'elles doivent entretenir. Or la tendance actuelle à un monolinguisme international, porté par l'unilatéralisme de la puissance dominante, arase et lamine cette diversité. Facteur de liberté et de paix, le multilinguisme international permet au contraire la découverte et le respect d'autrui, et la démocratie internationale. Il repose d'abord sur un véritable plurilinguisme des personnes, qu'il convient de poser en valeur fondamentale de l'humanité. Les pays du Sud, qui en sont aujourd'hui les principaux porteurs, en démontrent la possibilité et la fécondité.

Tous les pays doivent y accéder par une politique volontariste des États, essentiellement par les médias et dans l'enseignement.

L'école secondaire doit offrir partout à ses élèves au moins deux langues étrangères, à égalité d'obligation et d'horaires.

En outre, les systèmes éducatifs doivent offrir la possibilité d'acquérir une connaissance passive des autres langues d'une même famille linguistique.

Le refus de l'uniformité, au bénéfice de la diversité, implique une forte volonté politique à tous les niveaux, conduisant à l'élaboration et à l'emploi d'instruments spécifiques. En particulier, il est indispensable de refuser le face-à-face inégal entre la culture dominante et chacune des autres, que vise à instituer la mondialisation libérale. Les espaces géoculturels, en particulier linguistiques, existants doivent être utilisés au mieux pour rompre l'isolement et construire les dialogues dans la solidarité. Le droit doit leur être reconnu de se doter d'un système de préférences pour la production et la circulation en leur sein des biens et services culturels. Cela implique la remise en question des clauses dites du « traitement national » et de « la nation la plus favorisée » de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Les gouvernements des États appartenant à ces espaces, ou se réclamant d'eux, doivent se concerter et conjuguer leurs forces au sein des organismes internationaux pour lutter contre la standardisation et l'uniformité, et imposer la diversité.

Dans le même temps, il est impératif que, dans les institutions internationales, les gouvernements exigent de leurs représentants qu'ils s'expriment dans leur langue lorsque cette dernière est l'une des langues officielles ou de travail. Cette démarche vaut également pour la fourniture de tous les documents officiels et de travail, qui doivent être traduits dans

chacune des langues concernées, et dans les mêmes délais. À cet égard, l'Union européenne offre un très mauvais exemple au reste du monde et nous demandons aux États membres d'être particulièrement fermes auprès de la Commission pour qu'elle respecte strictement le règlement linguistique.

II. DIVERSITÉ CULTURELLE INTERNATIONALE

Tout comme la diversité linguistique, qui en constitue l'une des composantes, la diversité culturelle, nourrie de toutes les cultures vivantes du monde, est un bien commun de l'humanité.

Les personnes, les groupes d'hommes et de femmes, les communautés humaines de toute dimension ont besoin de fabriquer leur image, de voir des corps, des regards, des gestes qui leur ressemblent dans des histoires qui se déroulent dans des lieux qu'ils reconnaissent. Aujourd'hui, l'image que nous projetons de nous-mêmes nous constitue de la même façon que la langue que nous parlons. Il s'agit de notre définition personnelle, de notre identité, du rapport que nous entretenons à notre histoire individuelle et collective. Bref, il s'agit de notre miroir. L'enjeu est d'autant plus important que l'image, sur tous les supports présents et à venir, est aussi déterminante dans notre formation que l'école et la famille. Cela vaut bien sûr pour le livre, l'audiovisuel, la chanson et la musique, le spectacle vivant et l'ensemble des biens culturels.

Par principe, nous considérons donc que les biens et services culturels ne peuvent être réduits au statut de simples marchandises, même s'ils font souvent l'objet de transactions commerciales. C'est pourquoi, pas plus que l'éducation ou la santé, ils ne sauraient faire l'objet de négociations dans le cadre de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) de l'OMC. Dans une démarche solidaire, nous exigeons, par ailleurs, que l'eau, bien commun de l'humanité, et l'agriculture, où le principe de la souveraineté alimentaire doit prévaloir, soient exclues des disciplines de l'OMC.

Dans l'immédiat, nous apportons notre appui aux représentants politiques et professionnels qui, dans les instances internationales, refusent que le traitement spécifique de la culture, tel qu'il a été défini par l'accord du GATT de 1995 et connu sous le nom d'exception culturelle, soit remis en cause. Cela est d'autant plus nécessaire que certains pays ont déjà déposé des offres de libéralisation auprès de l'OMC.

Cependant, il est indispensable de ne plus confiner la culture dans un statut d'exception à l'intérieur d'accords commerciaux. De la même façon que les accords multilatéraux sur l'environnement, en particulier ceux sur la biodiversité et les changements climatiques — ainsi que les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) —, doivent exister de leur propre autorité et établir leurs propres normes, la diversité culturelle doit elle aussi s'affirmer durablement. D'où la nécessité **d'un instrument international, créé par une convention** permettant d'exclure la culture des principes de libéralisation et de marchandisation.

Vous le voyez, d'importants progrès ont été accomplis. Utilisons tous, en toutes les circonstances propices, ces arguments pour défendre notre cause. Dans bien des milieux, ces résolutions de Porto Alegre nous « dédouanent ». Utilisez, sans vergogne !

Albert Salon,
président du FFI-France
vice-président délégué d'Avenir de la langue française

Lettre ouverte à Messieurs Chirac et Jospin signée par les représentants de ALF, DLF et DDC

Monsieur le candidat à l'élection du président de la République française,

Les associations de défense et de promotion de la langue française qui agissent ensemble au sein du *Droit de comprendre* n'ont aucun engagement politique partisan et n'envisagent pas d'exprimer une préférence en faveur de l'un ou l'autre des candidats à la prochaine élection du président de la République.

Elles entendent ainsi respecter la grande diversité des sensibilités de leurs adhérents et sympathisants respectifs. Elles souhaitent néanmoins éclairer leur choix électoral et celui de tous les Français qui se soucient de l'avenir de leur langue en leur faisant connaître la position de tous les candidats à ce sujet ainsi que le bilan en la matière de tous ceux qui, comme vous, ont présidé aux destinées de notre pays au cours du septennat et de la législature qui s'achèvent.

C'est pourquoi nous nous proposons de leur rappeler certains faits énoncés ci-après que nous avons comptés comme autant d'atteintes que vous avez portées au rang de la langue française en France et sur la scène internationale et comme autant d'humiliations que vous avez de la sorte infligées à tous nos concitoyens.

Soucieux, néanmoins, de leur dispenser une information complète à ce sujet, nous envisageons de leur faire connaître les commentaires ou justifications éventuels qu'appellerait de votre part en réponse chacun des faits qui vous sont ainsi reprochés. Nous vous invitons donc à nous les faire parvenir dans les meilleurs délais.

Dans cette attente,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le candidat, l'expression de notre considération très distinguée.

QUESTIONNAIRE JOINT

Quels commentaires ou justifications appelle de votre part le reproche qui vous est fait :

1) d'avoir accepté, voire encouragé, l'abandon de plus en plus fréquent du français au profit de l'anglo-américain dans les plus hautes institutions de la République en ayant, notamment :

- ▶ omis de réagir publiquement à la déclaration du ministre en exercice Claude Allègre affirmant que « l'anglais n'est plus une langue étrangère en France » ;
- ▶ accepté la récente signature par la France du protocole de Londres qui admet un large abandon du français dans les brevets déposés en France et qui introduit ainsi l'anglais dans les sources du droit français ;
- ▶ accepté que l'anglais devienne la langue utilisée par les forces armées françaises dans toutes leurs missions internationales et européennes (Bosnie, Kosovo, Afghanistan, Eurocorps), voire leur langue de travail en France même ;
- ▶ accepté l'usage devenu presque systématique de l'anglais comme seule langue étrangère de présentation des sites internet des ministères français, au mépris de l'obligation légale de double

traduction, et autorisé l'emploi de noms anglo-saxons pour la désignation de certains de ces sites ;

- ▶ omis de réclamer des sanctions à l'encontre des hauts fonctionnaires qui ne respectent pas leur obligation légale d'employer la langue française dans toutes les circonstances où ils y sont tenus, et nommé beaucoup d'entre eux à des postes prestigieux que, pour cette raison, ils n'auraient pas dû obtenir ;
- ▶ diffusé et chanté des chansons en américain dans les jardins de l'Élysée à l'occasion de manifestations publiques largement médiatisées (« We are the champions » et « I will survive », notamment) ou prononcé des discours en anglais lors de voyages officiels dans des pays étrangers non anglophones ou partiellement francophones ;
- ▶ accepté, sans jamais réagir, l'abandon de la langue française comme langue de travail, de communication, d'enseignement ou de recherche dans de nombreuses administrations françaises ou des établissements publics (INSEE, CNRS, Institut Pasteur, universités, IEP de Paris, Commissariat général du Plan, ministère de l'Économie et des Finances, DATAR, etc.) ;

2) d'avoir de ce fait donné une caution implicite aux pratiques linguistiques des grandes entreprises françaises (souvent dirigées par des hauts fonctionnaires en disponibilité) qui se caractérisent par l'abandon massif du français au profit de l'anglo-américain dans toutes leurs instances de direction ainsi que pour leur communication externe ;

3) d'avoir bafoué le droit des consommateurs français d'être informés dans leur langue en supprimant l'obligation de traduire en français les informations en langue étrangère qui seraient accompagnées de pictogrammes (« circulaire Tasca » du 20 septembre 2001) ou lorsqu'il s'agit de produits financiers offerts au public (loi MURCEF du ministre Fabius) ;

4) de n'avoir pas agi vigoureusement pour empêcher le recul considérable et brutal de la langue française dans toutes les institutions internationales et celles de l'Union européenne et, corollairement, l'hégémonie de l'anglo-américain dans lesdites institutions ; par exemple, des instructions auraient pu et dû être données aux ministères français de retourner sans examen à Bruxelles les documents d'information et de travail qui leur sont envoyés exclusivement en anglais, dans le plus total mépris des règles communautaires et de vos propres professions de foi périodiques à ce sujet ;

5) d'avoir laissé diminuer considérablement notre aide bilatérale au développement des pays francophones, notamment en Afrique, de n'avoir pas accru, depuis 1995, les moyens mis par la France à la disposition des organismes de coopération multilatérale de la Francophonie, et d'avoir laissé diluer, à moyens constants, cette Communauté francophone dans une vague « ONU bis » sans véritable dessein, sacrifiant ainsi une des principales chances de notre pays de peser encore dans le monde actuel et de contribuer, selon sa vocation séculaire, à ce qu'« un autre monde soit possible ».

Au-delà des réponses que vous voudriez bien apporter aux reproches qui vous sont faits sur tous ces points, il va de soi que nous serons également très attentifs à ce que vous voudrez bien nous dire en ce qui concerne votre programme d'action à cet égard pour l'avenir. ■

De Kaboul à Buôn ma Thuôt

Une fois n'est pas coutume, nous voulions nous faire l'écho dans ces colonnes de deux initiatives humanitaires fondées sur la langue française et son enseignement. Elles se déroulent dans des zones lointaines mais traditionnellement liées à la France et dans lesquelles les difficultés économiques et politiques ont malmené l'idée même d'éducation.

LA PREMIÈRE est le fait de la station de radio France Culture qui, par le biais de ses journalistes et producteurs, a lancé une grande campagne pour faire revivre les deux lycées franco-afghans de Kaboul. Ces deux établissements, Esteqlal pour garçons, Malallaï pour filles, ont été créés respectivement en 1923 et 1942. Cette collaboration a été marquée par la mise à disposition de professeurs coopérants français qui ont contribué à la formation d'une élite afghane francophone et phile. Malheureusement, depuis la guerre d'Afghanistan en 1979 et jusqu'au dernier conflit (toujours actuel), ce pays est exsangue. L'éducation y était devenue inexistante, kidnappée par des fondamentalistes et refusée aux femmes. France Culture s'est donc mobilisée pour rallumer les deux petites lumières de ces écoles au sein d'un obscurantisme qui a mené ce pays à sa perte. Il reste à y rétablir d'anciennes structures de formation de juristes et de médecins.

La seconde initiative s'inscrit dans une histoire commune encore plus vivace : celle qui unit la France et le Viêt-Nam. Depuis quelques années, dès avant le Sommet francophone de 1997 à Hanoï, l'PAUF (Agence universitaire de la Francophonie), avec des crédits des ministères français

concernés, avait créé des classes primaires et secondaires bilingues qui sont maintenant plus de 500, et des filières universitaires en vietnamien et en français.

Et voici que l'association ABCDE (Association à but culturel et de développement éducatif) organise à Vinh et à Buôn ma Thuôt des cours de français aux étudiants, lycéens et collégiens du cru. Ces cours sont assurés par des étudiants français et menés autour de supports tels que des journaux, vidéos et autres cartes qui font défaut là-bas. Cette action se démultiplie, sur place, par l'action médicale d'étudiants en médecine et, en France, par l'accueil de Vietnamiens y achevant leur formation dans des domaines aussi variés que la musique ou la médecine.

Si les pouvoirs publics ne sont pas absents, — l'initiative d'ABCDE a pour partenaire le Sénat —, on ne peut pas ne pas penser à l'insuffisance de l'action de l'État en matière d'éducation. Il y a quelques années encore, les étudiants étrangers représentaient un pourcentage significatif des effectifs de nos universités ; ils sont aujourd'hui très peu nombreux. La France doit à nouveau incarner un repère et une destination de formation universitaire. Il faut reprendre une politique d'octroi de bourses digne de ce nom et renforcer les infrastructures. Notre

combat pour le français se joue à une échelle large : sur notre territoire, certes, mais aussi hors de nos frontières. Il doit miser sur le futur qu'incarnent les étudiants du monde entier et en particulier de la sphère francophone. Les universités américaines l'ont compris : elles ont pris une grande avance par les nombreuses antennes qu'elles déploient dans le monde entier et par des programmes d'accueil facilitant la venue d'étrangers, notamment au niveau des troisièmes cycles. C'est notre politique d'éducation qui est à repenser dans cette optique !

En attendant, vous trouverez à propos de ces deux beaux projets des compléments d'information précieux sur les sites internet de France Culture et d'ABCDE. Cette contribution au rayonnement de notre langue et de notre culture mérite notre soutien !

Philippe Lamaison,
Attaché de direction d'ALF

Adresses des sites précités :
www.radio-france.fr/chaines/france-culture
et www.abcde.org

Du côté des commissions de terminologie...

La commission de terminologie du ministère de la Jeunesse et des Sports a enfin été créée au mois d'avril 2001.

Sa première réunion aura lieu en avril 2002.

Deux membres d'ALF sont pressentis pour en faire partie.

On ne peut que se réjouir de cette création et surtout de la naissance prochaine de ce cycle de réunions, amplement motivé par le déferlement anglo-américain qui envahit le vocabulaire dudit ministère.

À suivre...

Lionel Cudennec

► Communiqué de presse

Détournement de langue

Le 12 mars 2002, une fausse alerte à un détournement d'avion entre Toulouse et Paris a déclenché l'intervention des services d'urgence, en particulier ceux de l'armée de l'air.

Cette erreur a été provoquée par une mauvaise compréhension d'un message en anglais entre l'avion et la tour de contrôle de Toulouse.

Il est évident que ce genre d'incident aurait pu avoir des conséquences infiniment plus graves. Notre association demande donc la révision immédiate d'une réglementation absurde qui contraint des techniciens français à communiquer entre eux en anglais sur le territoire français, au risque des pires malentendus, voire de véritables catastrophes.

J. G. et Al. Sal.

Rassemblement contre la « circulaire Tasca »

Cinq associations de défense et de promotion de la langue française — ALF, FFI, DLF, ASSELAF, DDC — avaient appelé à protester contre la « circulaire Tasca » sur les pictogrammes (20 septembre 2001). Une centaine de personnes s'est donc rassemblée avec l'autorisation de la Préfecture, le 5 mars dernier, vers 18 h, sur la place du Palais-Royal (Paris), à l'angle de la rue de Valois où se trouve le ministère de la Culture et de la Communication. Après la circulation d'une pétition demandant l'abrogation de ladite circulaire, les signatures ont été regroupées et confiées à une délégation *ad hoc*. La police avait fait savoir, en effet, aux organisateurs que le cabinet de la ministre acceptait de recevoir deux représentants par association. Une dizaine de personnes a donc quitté le rassemblement pour se rendre à l'intérieur du ministère, où elle a rencontré, assez longuement, un membre du cabinet. Rencontre insatisfaisante, aux dires de certains des membres de la délégation. Nous restons sur notre faim...

Yvan Gradis, Boulogne-Billancourt

Témoignage d'un membre de la délégation

VOUS vous souvenez de cette affaire. À la suite de plaintes à Bruxelles d'un fabricant de maillots « T-shirts Fruit of the Loom » très gêné par l'existence en France d'une loi Toubon, d'arrogants technocrates fédéralistes ont menacé le gouvernement français d'une vaste action contentieuse devant la Cour de Justice des Communautés s'il ne prenait pas des dispositions pour moins gêner la libre circulation des marchandises dans l'« Union ».

Après une délibération interministérielle — incluant le ministère de la Justice — portant sur les moyens de complaire à Bruxelles, il a été jugé approprié, « pour sauver les meubles », c'est-à-dire l'essentiel du dispositif de la loi Toubon, de publier cette circulaire qui permet à des produits présentés en anglais en France, sans traduction française, d'être munis de pictogrammes. Ainsi, les analphabètes en anglais pourraient deviner de quoi il s'agit. Les gens cultivés, familiers de l'anglo-américain, auraient seuls droit à des explications complémentaires, bien souvent indispensables... Opposition entre Homo sapiens-sapiens et homme des cavernes.

Une délégation composée de deux

personnes par association a été reçue fort aimablement, pendant près de deux heures, par le conseiller de la ministre, M. André Ladousse, assisté de deux hauts fonctionnaires de la Délégation à la langue française et aux langues de France.

Il faut ici souligner que nous savons Mme Tasca personnellement très ouverte à nos préoccupations, et que nous connaissons bien M. Ladousse pour sa très grande sensibilité à nos problèmes.

Nous avons donc été écoutés avec le plus grandes courtoisie et sympathie. Nous avons pu à loisir exposer les raisons de notre recours gracieux (tendant à ce que ladite circulaire soit rapportée) et du recours contentieux qui le suivra, ainsi que notre immense déception et notre incompréhension devant la minceur du bilan de l'action de Mme Tasca en matière de langue française au cours de ces dernières années. Nos associations agréées ont certes été subventionnées. Mais la ministre n'a pu tenir la conférence de presse annoncée ; le colloque sur le français dans le monde du travail a été repoussé à l'automne 2002, après les élections ; les arbitrages interministériels rendus sur la loi MURCEF (COB) et sur la signature de l'accord de Londres en matière de brevets européens l'ont été

systématiquement en faveur des Finances, de l'Industrie, en fait de la mondialisation marchande, et de la marchandisation de notre langue et de notre culture, contrairement aux intérêts fondamentaux de la France et, avon-nous ajouté, à ce qui nous paraissait devoir être plus proche d'un gouvernement « de gauche ».

Les arguments de nos interlocuteurs peuvent être ainsi résumés :

Certes, le bilan en matière de langue n'est pas conforme à nos attentes ni aux souhaits mêmes de la ministre. Certes, celle-ci n'a pu l'emporter dans les arbitrages gouvernementaux sur les sujets évoqués, mais l'action de Mme Tasca a été indirectement très bénéfique à la langue française par la politique qu'elle a vigoureusement suivie, après ses prédécesseurs, en matière de livre, de cinéma et d'audiovisuel.

Quant aux décisions, nous ne pouvons guère nous attendre à ce qu'il y en ait en cette période électorale délicate... La lutte continue.

Al. Sal.

« Lamb chops »

La RATP pratique traditionnellement deux langues étrangères. Les panneaux d'affichage dans le métro en témoignent. C'est un bon droit.

Néanmoins, le restaurant administratif de la RATP propose des « lamb chops » (ou côtes d'agneau) pour le pauvre « analphabète » de service.

Les cuisiniers de ce restaurant (rue Jules Vallès, 75011 Paris), ont précisé au convive récalcitrant, membre d'ALF, que lesdites côtes étaient livrées sous le nom « lamb chops ». Raison apparemment suffisante pour laisser ce nom.

Toujours est-il que l'adhérent d'ALF, mangeur de côtelettes, ne s'est pas découragé. Une lettre a été adressée à la gérante du restaurant administratif afin d'obtenir à l'avenir une traduction, l'équivalent terminologique existant. La réponse est en attente.

Puissent les responsables de la RATP comprendre le sens de notre activité !

Patience, cela viendra !

L. C.

La vie de la langue

La revanche des ours en peluche

Théodore (familièrement Teddy) Roosevelt, 1858-1919, qui fut président des États-Unis de 1901 à 1918, était un grand chasseur d'ours. Ses chasses suscitaient la verve des humoristes américains, et jusqu'à celle des auteurs de livres pour enfants ; deux gentils petits ours, Teddy-B et Teddy-G, furent même popularisés par des jouets en peluche, les « Teddy-bears ».

Les ours en peluche gagnèrent l'Europe, toujours sous leur nom de « Teddy-bears », qu'on retrouvait dans les catalogues de jouets et la littérature enfantine. Mais ce nom américain ne prit pas ; les chasses à l'ours de Théodore Roosevelt n'avaient intéressé personne en France ; un autre Roosevelt, Franklin, commençait à faire parler de lui et éclipsait son cousin. De 1920 à 1930, le terme de « Teddy-bears » disparut en France peu à peu. On ne disait plus qu'ours en peluche. Et même, au cours de plus récentes années, voici qu'est apparu le terme de *nounours*, où le redoublement enfantin peut même évoquer la nounou... C'est maintenant ce terme qui est très généralement adopté.

Nos ours en peluche français ont bien vengé toute la tribu ursine :

Teddy Roosevelt chassait l'ours... le nounours a chassé le nom de « Teddy-bears ».

Anne Souriau

Le Mot d'Or de l'APFA (Action pour promouvoir le français des affaires)

La quatorzième Journée du français des affaires et la cérémonie des Mots d'Or se sont tenues à la Cité internationale universitaire de Paris, à la fondation des États-Unis, dans le 14^e arrondissement, le jeudi 22 novembre 2001, en présence de nombreux participants.

La première partie portait sur le thème « la francophonie et les droits de l'homme » pour montrer que la langue ne doit pas être un facteur de discrimination et que le commerce peut être équitable.

La deuxième partie fut consacrée au Mot d'Or 2001 des élèves et des étudiants. Pas moins de 34 041 candidats dans 24 pays se sont passionnés pour cette épreuve. Beaucoup d'ouvrages sont remarquables, dignes d'éloges.

N'hésitez pas à prendre contact avec le bureau d'ALF ou Guillen pour obtenir des renseignements complémentaires : réunions, ouvrages, inscriptions...

Guillen Deschamps

Halloween « tête de pont » ?

Selon le calendrier, nous avons des « ponts ». Ceux-ci sont programmés et connus à l'avance, tels ceux de l'Ascension, du 1^{er} mai, de la Pentecôte, de la Toussaint, de Noël ou du jour de l'an.

Nous ignorions que nous avions en plus le « pont d'Halloween » !

En effet, on commence à entendre de-ci de-là : fais-tu le pont d'Halloween (*sic*) ? Pourquoi parler d'un « pont d'Halloween » alors que nous avons le pont de la Toussaint ? Serait-ce pour avoir deux ponts ? Pour danser deux fois ? (Sur le pont, on y danse, on y danse...)

Attention, un pont peut en cacher un autre.

G. D.

« Coming out » or not « coming out » ?

Les anglicismes atteignent tous les domaines, y compris celui de la sexualité. Voilà que l'expression « coming out » est apparue pour désigner la révélation de son homosexualité... L'époque de Henry de MONTHERLANT et des « Bestiaires » est bien révolue. Maintenant, révéler son orientation sexuelle se fait en anglais...

Récemment, un homme politique avouait avoir été « outé » (*i. e.* son homosexualité avait été annoncée à la presse par une tierce personne et ceci à son insu).

Le franglais s'impose dans tous les domaines, avec l'acceptation consciente de ceux qui s'y livrent.

L. C.

Le prix Jean HUMBLET

Ce prix, d'un montant de 1 800 euros, attribué tous les deux ans, vise à encourager des travaux sur la francophonie en général ou sur les relations entre peuples de langue française, leurs échanges, leurs similitudes, leurs actions communes.

Peuvent être pris en considération, à l'exclusion d'œuvres purement littéraires, tels des poèmes :

- des travaux scientifiques : thèses, mémoires, rapports de recherches, etc. ;
- des essais, des traités, des manuels ou d'autres outils éducatifs, qu'il s'agisse d'écrits, de CDROM, de vidéos, de films ;
- des reportages journalistiques de presse écrite, électronique ou cinématographique d'une réelle importance ; il ne peut s'agir d'un simple article.

Divers domaines du savoir peuvent faire l'objet des travaux soumis au jury, en particulier : droit, économie, histoire, lettres, sciences de l'information et de la communication, sciences politiques, sociologie.

Le jury sera composé de trois à sept personnalités du monde de l'Université, de la diplomatie et de l'information émanant d'au moins deux composantes de la francophonie de souche : France, Bruxelles, Québec, Suisse romande, Wallonie. Pour la composition du jury, il sera tenu compte de la capacité de ses membres de juger des travaux de disciplines et de genres différents.

Les candidats ne pourront dépasser l'âge de 40 ans au cours de l'année civile où ils se présenteront au prix. Les travaux faisant l'objet d'une candidature seront déposés ou expédiés en quatre exemplaires au siège du :

Conseil international de la langue française
11, rue de Navarin, 75009 PARIS

(Téléphone : 01 48 78 73 95, télécopie : 01 48 78 49 28),

accompagnés de données biographiques et bibliographiques ne dépassant pas deux pages A 4.

Les travaux devront parvenir au siège du CILF au plus tard le 1^{er} septembre de l'année de l'attribution du prix.

D'une clarté aveuglante

Le responsable de l'obédience maçonnique « le Grand Orient » s'est surpassé récemment...

Interrogé sur le devenir de son association, il a souligné l'existence d'une inquisition « light » émanant des médias.

La terminologie employée par le grand maître a de quoi surprendre d'autant plus que l'intronisation dans la maçonnerie s'intitule — selon les rites — passer des ténèbres à la lumière.

Cependant, l'emploi de cette terminologie surprend moins lorsqu'on sait que le cabinet professionnel de cet honorable responsable s'appelle « A. B. associates » (aux initiales de son créateur) bien qu'étant immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Paris.

À quand l'emploi du vocable anglo-saxon « free-masonry » pour désigner cette activité philosophique ?

L. C.

Honni soit qui mal y pense

Le français n'est pas complètement absent des documents officiels britanniques...

Ainsi le passeport britannique d'une ressortissante de (l'ancien) territoire de Hong Kong porte les mentions traditionnelles des documents de la monarchie anglaise : « Honi soit qui mal y pense » et « Dieu et mon droit ».

Ce reliquat de l'époque des Plantagenets fait chaud au cœur et ne doit pas faire oublier que le français a été parlé au Royaume-Uni jusqu'au XV^e siècle.

Quelle est l'histoire de cette devise ?

En 1341, le roi d'Angleterre Édouard III donnait un bal à toute sa cour au sein de laquelle figurait sa maîtresse, la comtesse de Salisbury.

Au cours du bal, celle-ci perdit sa jarrettière.

Pour couper court aux rumeurs, le roi ramassa la jarrettière et la tendit à la comtesse, en murmurant : « Honni soit qui mal y pense, un jour certains seront heureux d'obtenir cette jarrettière. »

C'est ainsi que fut créé l'ordre royal de la Jarrettière.

Comme quoi une monarchie étrangère peut conserver des survivances de la langue française.

L. C.

Fêtes à ne pas perdre

Nous terminons ici notre chronique des fêtes à ne pas perdre, en arrivant au bout du cycle de l'année, pour rejoindre la date où nous l'avions commencée.

L'Épiphanie (fête de l'Apparition) ou jour des Rois commémore, en principe le 6 janvier, maintenant le premier dimanche de janvier, la reconnaissance de Jésus par les Rois mages prévenus par une étoile. Ces rois symbolisent toute la terre habitée, aussi les représente-t-on traditionnellement comme un Européen, un Asiatique et un Africain (souvent noir). On sait que le jour des Rois se fête avec la galette des rois, contenant une fève (remplacée aujourd'hui par un menu objet de céramique). Celui qui trouve la fève dans sa part de galette est le roi de la fève ; on le pare d'une couronne, et quand il boit tous les convives doivent s'écrier « le roi boit ! le roi boit ! ». La langue française en a tiré une locution populaire : on dit de quelqu'un qu'il a *vraiment trouvé la fève au gâteau*, quand il a été favorisé par la chance et obtenu un succès dans une circonstance assez aléatoire.

Le jour de l'Épiphanie, les enfants allaient quêter la Part à Dieu. Traditionnellement, on accueillait à la table du festin un pauvre, ou des pauvres, qui avaient une part de galette et donc une chance d'être roi de la fève. Les enfants, en

bande, allaient demander une telle part ; on leur distribuait des friandises. C'est plus logique comme coutume que d'aller réclamer des bonbons à *Halloween* et même de les prendre d'autorité si on ne vous en donne pas !

La Saint-Charlemagne ne célèbre pas un saint bien authentique : Charlemagne n'a jamais été officiellement canonisé. Il existe même des légendes médiévales assez ironiques sur ce point ; par exemple, celle où Charlemagne veut faire un miracle et obtenir la pluie, mais, n'étant pas tout à fait saint, il ne sait pas très bien s'y prendre et il déclenche une dangereuse inondation. La fête de la Saint-Charlemagne repose sur un récit, peu historique, de Charlemagne mettant à sa droite des écoliers méritants et de bon niveau, d'origine modeste, et faisant passer à sa gauche, en les morigénant, les écoliers enfants de nobles et riches familles, mais peu travailleurs et de niveau médiocre.

La Saint-Charlemagne est une fête scolaire, qui se célèbre le 28 janvier dans les lycées, les collèges et les écoles, principalement pour honorer les bons élèves et surtout les élèves consciencieux et travailleurs. On peut regretter qu'elle soit tombée en désuétude au cours du XX^e siècle. Ne pourrait-on la maintenir ou la

ressusciter ?

Enfin **la Chandeleur** se place le 2 février. C'est en principe la fête de la Purification de la Vierge après la naissance de Jésus. Mais c'est aussi devenu, dans l'imagerie populaire, une sorte de fête météorologique.

« À la Chandeleur, l'hiver passe ou prend rigueur », dit le proverbe ; et c'est assez vrai. On célèbre la Chandeleur par des crêpes ; il faut avoir une pièce de monnaie dans sa main quand on fait sauter une crêpe ; si l'on rattrape bien la crêpe sans perdre la pièce, on sera riche pendant l'année ! Certains prétendent que si l'on regarde le ciel au lever du soleil ce jour-là, on voit trois soleils. Le phénomène dit de parhélie existe bien, mais il ne semble pas bien attesté qu'il se présente particulièrement à ce moment-là. Nous l'avons vu une fois, et c'était curieux ; mais ce n'était pas le jour de la Chandeleur. À la Chandeleur, on célèbre aussi la fête par des lumières : on processionne avec des cierges. C'est bien ce que signifie le terme même de Chandeleur.

An. Sou.

Pour comprendre les sectes, il vaut mieux parler anglais...

Récemment, un représentant des autorités gouvernementales américaines, responsable des questions religieuses, a critiqué la politique française à l'égard des sectes en France (cf. *Le Monde diplomatique*).

Invité à consulter les débats de l'Assemblée nationale et du Sénat, ceci afin de se faire une idée du projet de loi relatif à la lutte contre les sectes, cet auguste représentant de l'État américain, pour se disculper, a expliqué qu'il ne parlait, ni ne comprenait le français.

Le caractère plus que fallacieux de l'argutie invoquée apparaît ici nettement.

Le même fonctionnaire affirme pouvoir s'en tenir aux « simples » rapports de l'ambassade américaine jugés par lui suffisamment fiables pour illustrer la réalité de la politique antisectes menée par le gouvernement français.

La paresse intellectuelle de cet éminent observateur se double d'un mépris de la réalité juridique, dénotant à lui seul que l'apprentissage d'une langue nationale a parfois « du bon »...

L. C.

Nos castors ne sont pas anglais

Lettre à la revue d'information municipale *Versailles*

Messieurs,

On reste confondu en lisant dans le numéro de mars 2002 de *Versailles* — et dans la rubrique Culture — que le nom de la Bièvre vient de l'anglais !

Puisque ceux qui sont chargés de la culture des Versaillais ne semblent guère compétents en philologie, renseignons-les.

Le mot de *bièvre*, castor, est un très vieux mot français, attesté dès le XII^e siècle. À cette époque, le français n'empruntait pas à l'anglais, mais c'était au contraire l'anglais qui empruntait au français. *Bièvre* vient du bas latin *beber* ou *biber*, latinisation d'un mot gaulois. L'origine celtique du terme remonte d'ailleurs à un indo-européen commun, qui a donné aussi le latin *fiber*, divers termes germaniques tels que l'allemand *Biber*, et qui est même à rapprocher du sanscrit *babbru*.

Veillez croire, Messieurs, à l'assurance de notre considération distinguée.

An. Sou.

Si les castors ont déserté la Bièvre, serait-ce à cause de cette offense à leur origine et à celle de leur nom ?

Le courrier des lecteurs



Le « critier » de substitution...

Dans un courriel du mois de février, Claude MAREC, un de nos adhérents, nous a signalé, à l'attention des lecteurs de notre bulletin, l'existence d'une base de données baptisée *CRITER*. Accessible par le site internet de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France, *CRITER* condense l'ensemble des arrêtés définissant les mots français à utiliser à la place des mots anglo-américains.

On y trouve ainsi, et à titre d'exemple, *mél.*, substitut d'*e-mail*, ainsi que sa poétique version québécoise : le joli *courriel*.

P. L.

Adresse du site précité : www.culture.gouv.fr/culture/dglf/

Comment s'amuser utilement sur un quai de métro

L'on entend régulièrement, sur les quais du métro parisien (peut-être est-ce pareil ailleurs), des annonces diffusées par haut-parleurs et traduites dans la seule langue anglaise, ce que la loi interdit aux services publics. Il s'agit, en général, de mettre en garde les usagers contre les vide-goussets, voleurs à la tire et autres coupeurs de bourse, dont on vous dit qu'ils sont « susceptibles » d'agir dans la station. Mais les détrouseurs ne sont pas les seuls à être susceptibles. Les défenseurs du français aussi ! Voici donc un moyen aussi jouissif que dérisoire d'occuper la ou les minutes qui vous séparent de l'arrivée de la rame tant attendue.

Vous êtes donc sur le quai et venez d'entendre l'une de ces annonces traduites dans le seul anglais. Vous vous rendez devant la borne d'appel (à Paris, elles sont jaunes) qui vous permet d'entrer en contact téléphonique avec le chef de station. Par ce seul mouvement, vous avez déjà attiré l'attention des autres usagers qui pensent qu'il y a un problème grave ou une situation d'urgence. Vous appuyez sur le bouton (à Paris, ils sont rouges). Une assez discrète sonnerie retentit dans l'appareil. Quelques secondes plus tard, une voix se fait entendre qui vous demande l'objet de votre appel. Comme vous vous savez filmé par un œil invisible, vous faites avec votre main ce petit salut par lequel les policiers vous abordent en général. Ce simple

geste suffit à vous donner de l'autorité aux yeux de celui qui vous a répondu et à ceux des usagers.

D'une voix suffisamment forte pour vous faire entendre à quelques mètres à la ronde, et après avoir dit bonjour poliment, vous assénez à votre interlocuteur invisible cette terrible phrase : « Vous venez de commettre une infraction. » Vous le laissez accuser le coup et vous demander des précisions, que vous lui apportez très volontiers :

« L'annonce que vous venez de faire est illégale. Selon la loi du 4 août 1994, quand un de vos messages écrits ou oraux est traduit, il doit l'être dans au moins deux langues étrangères. » Alors, le plus souvent, on vous envoie sur les roses en vous faisant une réponse du genre : « Si vous avez une réclamation à faire, vous n'avez qu'à écrire. »

Mais l'essentiel est que vous ayez fait d'une pierre trois coups : vous avez pris en faute un service public, vous avez informé votre auditoire à la cantonade sur un abus linguistique et sur une loi conçue exprès ; et, surtout, vous vous êtes amusé, ce qui est toujours très sain.

Y. G.

« French language » will survive ?

Le président du Stade Français, porte-parole du rugby hexagonal, a choisi comme hymne des « supporters » la chanson « I will survive ».

Lors de la finale de la coupe d'Europe opposant le club anglais de Leicester au Stade Français, les hymnes se sont croisés dans l'enceinte du Stade Français.

Tous les spectateurs y compris les spectateurs français ont pu s'époumonner en anglais (ou en anglo-américain) dans les gradins.

Le Stade Français n'aurait-il de français que le nom ?

Même si l'équipe fanion du Stade Français compte dans ses rangs bon nombre de joueurs étrangers, il aurait été préférable pour l'image du club de conserver un minimum d'identité.

Le rugby français, lui aussi, perd ses traditions.

L. C.

Et revoilà le « TOP »...

Le championnat de France de rugby fait peau neuve !

Jusqu'à il y a peu, l'élite du rugby français se partageait entre trois divisions :

- ▶ la nationale 1
- ▶ la deuxième division professionnelle
- ▶ la première division « élite », regroupant les meilleurs clubs.

Dorénavant, la répartition sera la suivante :

- ▶ la première division fédérale, au lieu et place de la nationale 1
- ▶ la deuxième division professionnelle
- ▶ le « Top 16 », au lieu et place de l'élite 1.

Rassurons-nous, ce n'est pas « Top Gun » en référence au film consacré aux chevaliers du ciel américains. *Top 16* signifie que ce championnat concerne le « haut du panier » comprenant 16 clubs...

Trois lettres et deux chiffres pour désigner un championnat ?

Il convient de rappeler que cette désignation *Top 16* est un alignement complet — légèrement américanisé — sur l'expression anglo-saxonne « Top Ten », employée pour désigner une compétition de rugby dans l'hémisphère Sud.

Après les « play-off », le « beach-rugby », la Fédération française de rugby ne cesse pas de se mettre hors-jeu.

L. C.

Si vous souhaitez qu'un exemplaire de ce numéro soit adressé à l'un de vos amis, notez ci-dessous son adresse, nous ferons le nécessaire :

Nom / Prénom

.....

Adresse

.....

.....

.....

Code postal / Ville

Courriel

De la part de

► **Erratum :** sur l'attribution d'un article d'Albert SALON (« Chronique (in)actuelle ») à Anne SOURIAU. Cette dernière s'est à juste titre étonnée de cette attribution. Nous rectifions et présentons nos excuses pour cette petite erreur. L'équipe en profite au passage pour remercier mademoiselle SOURIAU de sa contribution fidèle à notre bulletin, et nous invitons l'ensemble de nos adhérents à nous faire part des informations, événements... voire des coups de colère qui sont les leurs.

La vie de l'association

Vive la relève... et vos relevés !

Qui ne s'est jamais trouvé devant un mode d'emploi ou des instructions de montage non traduits ? Qui n'a jamais eu à déplorer la part belle faite à l'anglais au détriment de notre langue dans les médias ou la publicité ? Qui ne s'est offusqué à la lecture d'une annonce d'emploi imposant l'anglo-américain comme langue maternelle pour travailler en France ? C'est l'une des raisons pour lesquelles vous êtes en train de lire ce journal.

Eh bien ! Sachez qu'ALF et son bras armé DDC ne restent pas inactifs et que les relevés de faits que vous nous avez envoyés ont été relayés. Ainsi, en mars, les sept actions en justice qui ont été menées ont permis de condamner les fossoyeurs de notre langue.

Continuez à nous envoyer vos relevés ! Nous avons besoin de vous et de votre vigilance. Photocopiez et distribuez les formulaires ci-joints, retournez-les-nous remplis par vos amis ou par vous.

N'encombrez pas ces formulaires de dénonciations d'emprunts de mots étrangers sur lesquels nous ne pouvons rien (nous continuerons à répandre le *keetchup* de notre sandwich sur nos *tee-shirts* !). Signalez avec précision les cas flagrants de substitution de l'anglais au français ou de traduction insuffisante, avec les coordonnées du distributeur, de l'employeur, du média, de tout autre acteur de notre société se trouvant en infraction avec les dispositions de la loi du 4 août 1994, et plus fondamentalement avec notre Constitution.

Ces relevés nous seront d'autant plus précieux qu'ils nous permettront aussi de rédiger la prochaine édition du rapport *Les Français et leur langue*, avec les autres associations de défense de la langue française.

Alors, citoyens, à vos plumes !

P. L.

Avenir de la langue française

Président de l'association : Bernard DORIN

Directeur de la publication : Jean Jacques MÉRIC

Comité de rédaction :
Marie-Claire BERNIER, Marc BONNAUD,
Lionel CUDENNEC, Guillen DESCHAMPS,
Charles de DIANOUS, Doris LÉOGITE,
Marion MILLET, Thierry PRIESTLEY,
Albert SALON, Anne SOURIAU

Rédaction et siège de l'association :
34 bis, rue de Picpus - 75012 Paris
Téléphone : 01 43 40 16 51
Télécopie : 01 43 40 17 91
languefr@micronet.fr
www.micronet.fr/~languefr/alf

ISSN en cours
Imprimé par nos soins - Dépôt légal à parution

Adhésion à l'association : 30 €
(abonnement inclus)
Abonnement seul : 15 €



BULLETIN D'ADHÉSION

Oui, j'adhère à l'association *Avenir de la langue française* et je verse ma cotisation de :

- 15 € (étudiant) 40 € (membre bienfaiteur)
 30 € (membre actif) 45 € (couple)

Non, je n'adhère pas à l'association mais je souhaite faire un don de : €

M./Mme/Mlle
Prénom
Adresse
Téléphone domicile/bureau.....
Courriel
Date de naissance
Profession

J'ai connu l'association

- par un ami
 par le journal d'ALF
 par la presse
 par l'AFAL
 par Vox Latina

Fait le à

À retourner à l'association ALF, 34 bis, rue de Picpus – 75012 PARIS
Téléphone : 01 43 40 16 51 – Télécopie : 01 43 40 17 91
languefr@micronet.fr www.micronet.fr/~languefr/alf www.voxlatina.com